

1.—Un rapport complet sur la malversation qu'aurait commise D.-A. Hamel, employé comme paie-maître de la Ville.

R. Le 7 mars, Hamel présenta à la banque de Montréal un chèque pour \$9,980, semblable à ceux qu'il avait encaissés tous les jours depuis plusieurs années. Ce chèque était censé avoir été signé par le trésorier, le contrôleur et le caissier. Il était payable à l'ordre de Hamel, et portait au dos une liste des billets requis pour payer les hommes. Le chèque en question était faux, et Hamel s'enfuit avec l'argent. La banque fut immédiatement avertie de la chose et des mesures furent prises pour faire arrêter Hamel.

En sus de cela, il y a eu des demandes pour gages non réclamés qui ont été soustraits, et il y aura probablement d'autres réclamations de ce genre pour un montant total de \$200 ou \$300.

2.—Hamel avait-il déjà été suspendu durant les années qu'il a été au service de la Ville, et si oui, pour quelles causes?

R. Hamel avait été dénoncé en plus d'une occasion, avant cela, pour ivresse.

3.—Par le passé, des chèques ont-ils été signés en blanc pour les besoins de l'administration?

R. Des chèques n'ont jamais été signés en blanc.

4.—Quand le dernier chèque présenté à la banque de Montréal a-t-il été détaché?

R. Le chèque dont Hamel s'est servi portait le numéro 7,096 et avait été détaché du livret de chèques le 1er décembre dernier. N'ayant pu en trouver aucun vestige, on le remplaça par le n° 8,000, qui fut pris à la fin du livret dans la marge duquel on écrivit les mots "pris pour remplacer le n° 7,096 qui manque". Le n° 7,096 se trouvant au haut de la page, il pouvait se faire qu'il eût été détaché avec le chèque au haut de la page précédente, comme cela arrive quelquefois, et qu'il eût glissé du livret avant que l'on arrivât à la page suivante, et comme aucun soupçon n'existait à l'endroit de Hamel, dans le temps, et vu qu'un chèque en blanc qui ne pouvait être employé sans 3 signatures et sans perforations paraissait n'avoir aucune valeur pour qui que ce soit, on le remplaça comme je viens de le dire.

5.—Quelle était la dette flottante de la Ville le 1er mars 1904?

R. \$887,000.

6.—A qui est-elle due?

R. Banque d'Epargne de la Ville et District...	\$400,000
Banque de Montréal....	292,000
Trust & Loan....	75,000
Banque d'Hochelaga....	60,000
Institut du Baron de Hirsch....	60,000
	<u>\$887,000</u>

7.—Est-elle payable à demande où est-ce un emprunt à terme fixe?

R. A 10 jours après demande....	\$ 75,000
Dû le 1er avril....	192,000
" " mai....	360,000
" " juin....	260,000
	<u>\$887,000</u>

8.—Quel est le taux d'intérêt?

R. \$235,000 à 4½%
300,000 " 5%
352,000 " 5½%

W. ROBB,
Trésorier de la Ville.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin ETERS, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

—22. De la Commission des Finances, demandant l'autorisation de voter une subvention de \$500 à l'Union des Municipalités Canadiennes.

Question différée.

—23. Du greffier de la Ville, soumettant un rapport de la Commission des Finances recommandant de donner au doyen des avocats de la Ville le contrôle du Département en Loi.

M. l'échevin Couture demande de différer à la prochaine assemblée la prise en considération de cette question.

Une discussion s'engage sur des points d'ordre.

Son Honneur le maire décide que M. l'échevin Couture est dans l'ordre en demandant que soit différée cette question.

La discussion reprenant, il est

Ordonné: De retourner ce rapport à la Commission des Finances.

1st. Q.—A complete report on the embezzlement alleged to have been committed by D.-A. Hamel, employed as City Paymaster.

1st. A. Hamel presented a cheque at the Bank of Montreal on Monday the 7th. March for \$9,980, similar to those he had cashed for wages from day to day for years past, purporting to be signed by the Treasurer, Comptroller and Cashier, payable to his own order and endorsed with a detail of the denomination of the bills required for pay-list purposes, but which cheque was a forgery and Hamel absconded with the proceeds. The Bank was immediately notified and steps taken for Hamel's arrest.

In addition to this there have been some demands for unclaimed wages which are not on hand and of which there may be other claims, probably amounting to two or three hundred dollars in all.

2nd. Q.—Whether the said Hamel had already been suspended during the years he was in the employ of the City, and if so, for what causes?

2nd. A. Hamel had been reported on more than one occasion previously for indulgence in liquor.

3rd. Q.—Whether in the past, cheques were signed in blank for the requirements of the administration?

3rd. A. Cheques were never signed in blank.

4th. Q.—When was the last cheque remitted to the Bank of Montreal, detached?

4th. A. The cheque which Hamel used bore the number 7,096, which was detached from the cheque book on the 1st. December last, and when no trace of it could be found it was replaced by No. 8,000 taken from the end of the book the margin of which was endorsed "taken to replace 7,096 missing". 7,096 being the top cheque of the page there was the possibility that it might have been torn out along with the top cheque of the preceding page, as sometimes happens, and have dropped out of the book before the following page came to be used, and as no suspicion existed as to Hamel at the time, and a blank cheque which could not be used without 3 signatures and perforations seemed to be useless to any one, it was replaced as above described.

5th. Q.—What was the amount of the floating debt of the City on the 1st. March 1904?

5th. A. \$887,000.

6th. Q.—To whom is the same due?

6th. A. C. & D. S. B.	\$400,000
Bank Montreal....	292,000
Trust & Loan....	75,000
Hochelaga Bank....	60,000
Baron de Hirsch....	60,000
	<u>\$887,000</u>

7th. Q.—Is it payable on demand or is it a loan at a fixed term?

7th. A. At 10 days call....	\$ 75,000
Due 1st. April....	192,000
" May....	360,000
" June....	260,000
	<u>\$887,000</u>

8th. Q.—What is the rate of interest?

8th. A. \$235,000 at 4½%
300,000 " 5%
352,000 " 5½%

W. ROBB,
City Treasurer.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. ETERS, it was

Resolved: That said report be adopted.

—22. From Finance Committee to grant \$50 to Union of Canadian Municipalities.

Consideration deferred.

—23. The City Clerk submitted a report from the Finance Committee to place the Law department under the control of the senior city attorney.

Ald. Couture asked that said report be considered at a future meeting.

And a debate arising on questions of order.

His Worship, the Mayor, decided that Ald. Couture was within his right in asking that consideration of said report be deferred.

And a further debate arising, it was ordered that said report be referred back to the Finance Committee.